

LETTRE OUVERTE DE MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

Monsieur Georges-François LECLERC
PREFET de la SEINE-SAINT-DENIS
1, Esplanade Jean Moulin
93000 BOBIGNY

Bobigny, le 21 avril 2021

Monsieur le Préfet,

On nous demande aujourd'hui, en pleine crise sanitaire, d'appliquer d'ici à l'été les dispositions de la loi de Transformation de la fonction publique d'août 2019 sur le temps de travail des agents.

La crise sanitaire frappe durement les services publics, qui sont en première ligne et en grande souffrance : des agents épuisés font face à une hausse importante de leur charge de travail, à une explosion des situations de détresse rencontrées par les usagers – comme en témoigne le rapport annuel de la Défenseure des droits publié le mois dernier.

Les agents publics sont également parmi les premiers à être touchés par l'épidémie.

Il nous paraît hautement préjudiciable à la mobilisation des acteurs du service public d'engager une mesure qui bouleverse leurs conditions de travail, dans une période où ils ne comptent ni leur temps, ni leur énergie pour faire face à la crise.

L'heure nous paraît, au contraire, à la cohésion : c'est le moment d'assurer les agents publics de tout notre soutien.

Cette loi annule tous les accords relatifs au temps de travail des fonctionnaires territoriaux, qui avaient été négociés dans les collectivités au fil des ans. Il s'agit bien souvent de jours de congés supplémentaires, d'applications plus favorables des autorisations d'absence pour décès, mariage ou enfant malade, de congés exceptionnels au moment du départ en retraite pour les agents ayant travaillé plusieurs décennies dans la collectivité... Autant de mesures aujourd'hui précieuses pour aider les agents à résister à des conditions de travail particulièrement tendues.

Nous rappelons que le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux (gelé depuis plus de dix ans) était inférieur de 400 euros nets par rapport aux salariés du secteur privé – une différence qui atteint 550 euros pour les agents de catégorie C, qui représentent 75 % des effectifs.

Demander à ces agents de travailler toujours plus sans revaloriser leur traitement nous semble, dans cette période particulièrement, inenvisageable.

L'application de cette loi demande de la sérénité et du temps ; le temps, notamment, d'une concertation avec les organisations syndicales, qui fixe des mesures équitables de compensation des efforts demandés.

Nous ne disposons, dans cette période, ni de l'un, ni de l'autre.

Nous vous demandons en conséquence d'envisager toutes les mesures qui permettent de surseoir à cette application. Il en va de notre capacité à surmonter la crise actuelle et de maintenir la mobilisation sans faille des agents publics.

Dans l'attente,

Nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos salutations dévouées à l'intérêt public.

Signataires :

Monsieur Abdel SADI, Maire de Bobigny

Monsieur Gilles POUX, Maire de La Courneuve

Monsieur Patrice BESSAC, Maire de Montreuil

Monsieur Olivier SARRABEYROUSE, Maire de Noisy le Sec

Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

Monsieur Azzedine TAIBI, Maire de Stains,

Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France

PS. Cette lettre ouverte est adressée en parallèle à la délégation départementale de la Seine Saint Denis de l'Association des Maires de France